

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU
MARKSTEIN GRAND-BALLON**

64, Grand Rue - 68470 FELLERING

☎ 03 89 82 13 66 - Mail: smmqb@wanadoo.fr

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 OCTOBRE 2020 A 16H30
AU SIEGE A FELLERING**

Présents :

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente sortante – Représentant le SMMGB

M. Éric ARNOULD - Représentant le SMMGB

M. Alain GRAPPE - Représentant le SMMGB

M. Luc MARCK - Représentant le SMMGB

M. Jean-Marie GRUNENWALD - Représentant le SMMGB

Mme Audrey FUHRER - Représentant les activités de la station

M. Marc DOPPLER - Représentant les activités de la station

M. Jean-Claude MULLER - Représentant les activités de la station

Assistaient également :

Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB

M. Thomas CRON - Chef d'exploitation du SMMGB

M. Bastien URFFER – chargé de mission du SMMGB

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente sortante, salue les élus du Conseil d'exploitation de la régie des remontées mécaniques ainsi que le personnel et les remercie de leur présence.

La Présidente sortante, Mme Annick LUTENBACHER, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

1. Installation du nouveau CE
2. Election du Président
3. Election du Vice-Président
4. Organisation et planning des CE à venir
5. Point sur les travaux en cours
6. Organisation de la saison 2020/2021 (location Petit Chamois, caisses, toilettes publiques ...)
7. Divers et communications.

1 - INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon, qui exerce la compétence « Gestion des équipements destinés à l'aménagement de la montagne », a décidé par délibération de son Comité Syndical en date du 19 novembre 2009, de créer la Régie des Remontées Mécaniques du MARKSTEIN sous forme de régie dotée de l'autonomie financière sur la base des articles L1412-1, L2221-1 à L2221-9, L2221-11 et suivants, R2221-1 à R2221-52, R2221-63 à R2221-94 du Code des Collectivités Territoriales.

Les statuts de cette régie adoptés par délibération du 2 décembre 2009 et modifiés par délibération du 28 février 2013 prévoient en leur article 2 que la Régie soit administrée par un Conseil d'Exploitation composé de 8 membres et réparti selon l'article 5 de 5 représentants du Syndicat Mixte et de 3 représentants intéressés par les activités de la station.

L'article 5 des statuts de la régie des Remontées Mécaniques du Markstein est ainsi libellé :

Article 5 : le C.E. est réparti en deux collèges :

- 5 représentants du Syndicat Mixte,
- 3 représentants intéressés par les activités de la station.

Lors de la séance du 02 septembre 2020, les personnes suivantes ont été élues conformément aux statuts :

Pour les représentants du Syndicat Mixte :

- Annick LUTENBACHER
- Alain GRAPPE
- Éric ARNOULD
- Luc MARCK
- Jean-Marie GRUNENWALD

Pour les représentants intéressés par les activités de la station :

- Marc DOPPLER, Directeur de l'Hôtel WOLF au Markstein
- Audrey FUHRER, Directrice de l'ESF du Markstein
- Jean-Claude MULLER, Président du Ski Club Vallée de Wesserling

Après appel nominatif des élus, la Présidente sortante les installe officiellement dans leur fonction au sein du conseil d'exploitation de la régie.

La Présidente cède ensuite la présidence de la séance à M. Alain GRAPPE, Conseiller Départemental et doyen d'âge.

2 - ELECTION DU PRESIDENT

M. Alain GRAPPE, doyen d'âge, invite le CE à élire son Président.

Il propose la candidature de Mme Annick LUTENBACHER au poste de Présidente, cette dernière se déclare candidate.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Résultat du vote à bulletins secrets :

- ◆ Votants : 8 – 8 membres présents
- ◆ Bulletins blancs : 1
- ◆ Bulletins nuls : 0
- ◆ Suffrages exprimés : 7
- ◆ Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

Mme Annick LUTENBACHER : 7 voix

Mme Annick LUTENBACHER ayant obtenu la majorité absolue après le premier tour de scrutin, est proclamée Présidente du CE.

Mme Annick LUTENBACHER remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

3 - ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT

La Présidente propose la candidature de M. Alain GRAPPE au poste de vice-président, ce dernier se déclare candidat.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Résultat du vote à bulletins secrets :

- ◆ Votants : 8 – 8 membres présents
- ◆ Bulletins blancs : 1
- ◆ Bulletins nuls : 0
- ◆ Suffrages exprimés : 7
- ◆ Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

M. Alain GRAPPE : 7 voix

M. Alain GRAPPE, ayant obtenu la majorité absolue après le premier tour de scrutin, est proclamé Vice-Président du CE.

4 – ORGANISATION ET PLANNING DES CE A VENIR

La Présidente propose de fixer les CE tous les 1^{ers} mercredis du mois durant la saison hivernale à 17h00 sur le site du Markstein. Sont donc actées les dates suivantes :

- 02/12/2020
- 06/01/2021
- 03/02/2021
- 03/03/2021

Une invitation avec ordre du jour sera transmise par mail à tous les membres.

5 – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Thomas CRON, chef d'exploitation de la Régie, indique qu'après les travaux d'enneigement du Tremplin I réalisés en 2019, ceux de la Grenouillère vont démarrer début octobre 2020. Ces travaux, attribués aux entreprises SADE et MND Snow après consultation, permettront de relier l'ensemble du domaine de la Grenouillère à la Fédérale afin de proposer une offre commerciale sécurisée à la clientèle.

Dans le cadre du développement du bike parc, après consultation, la société EPHR va démarrer les travaux de pose de pavés béton gazon sur le tracé de la remontée du Tremplin I afin d'éviter la création d'un goulet suite aux passages des VTT.

Le transformateur dit Jaegle a été mis aux normes.

Les travaux de la maison d'accueil ont démarré début juin après le confinement, les travaux de gros œuvre et de charpente sont réalisés respectivement par les entreprises MADER et ARNOLD, ceux de couverture sont en cours par l'entreprise GEWISS.

6 – ORGANISATION DE LA SAISON 2020/2021

La Présidente rappelle que la maison d'accueil ne sera pas opérationnelle pour la saison hivernale à venir suite à la crise sanitaire qui a entraîné des retards importants sur le chantier.

Afin d'accueillir au mieux la clientèle, trois modules de type algeco seront mis en place devant la maison d'accueil, l'un avec les caisses des remontées mécaniques, et deux avec des toilettes dont un module PMR.

Le devis se chiffre à 20 800€ HT.

Un bail précaire sera également signé avec M. REGENASS, propriétaire du Petit Chamois, pour la location d'un local de 137m² qui permettra d'accueillir les bureaux et l'accueil de l'ESF, l'accueil de petits groupes, ainsi que des toilettes et vestiaires pour le personnel. Le loyer mensuel est de 500€ plus 100€ de charges et la durée de location est prévue du 1er novembre 2020 au 15 avril 2021.

7 – DIVERS ET COMMUNICATION

M. Jean-Claude MULLER indique qu'il y a des travaux à prévoir sur la cabane de départ du stade et sur la cabane de chronométrage.

Il est proposé que le SMMGB prenne en charge le matériel et que les clubs s'occupent des travaux.

La séance est levée à 18h15.